



MEME CONTRAT MAIS PAS LA MEME REMUNERATION !

Par **alex93**, le **11/12/2012** à **22:15**

Bonjour a tous,

je suis salarié d'une PME en SARL qui emploi 5 salariés.

L'un de notre collègue à signé un contrat de travail à 2700€ brut, et pour la même fonction et le même poste ainsi que les horaires et les astreintes bref sous les mêmes conditions nous disposons d'un contrat à une rémunération inférieur à 1530€ brut.

Les deux contrats sont identiques a la lettre prés!
Seul la rémunération est différente

mon collègue dont la rémunération est supérieur a signé son contrat en janvier 2012, quand aux autres aux salaires inférieur les mois suivants.

MA QUESTION est il légal d'employer des salariés aux mêmes postes sous rémunérations différentes?

légalement puis je réclamer a ce que mon contrat soit aligner sur celui de mon collègue?

merci de me tenir informer sachant que le collègue a 2700€ brut n'a pas signé l'avenant à 1530€ brut mais subit sa rémunération sur la base de 1530€ brut, malgré son contrat.

merci de me tenir informer au mieux compte tenu que la situation se dégrade.

Par **P.M.**, le **11/12/2012** à **23:40**

Bonjour,

Donc si je comprends bien, en fait le salarié n'est pas payé sur la base de son contrat de travail à 2700 € mais comme vous à 1530 €...

Cela semble étrange qu'il n'exerce pas de recours...